

La lettre



Sept.Oct 2013

Prévenir de la précarité énergétique en Centre Ouest

Regard : Cet hiver, le bon plan c'est HABITER MIEUX !

Près de 500 propriétaires occupants vont déjà bénéficier des avantages de ce programme lancé l'été dernier avec l'objectif de réduire les consommations d'énergie. Avec un tel démarrage, les Côtes d'Armor se hissent au 1er rang national et le département du Finistère n'est pas loin derrière.

Pourquoi un tel succès ? C'est simple : Il faut réaliser dans le logement des travaux produisant 25% de gain énergétique.

Le remplacement de la chaudière, l'isolation des murs ou des combles, la régulation de la température, l'installation de doubles vitrages... Des travaux simples peuvent générer des économies importantes et apporter du confort de chaleur.

Le propriétaire occupant reçoit alors des subventions pouvant atteindre 35 à 50% des dépenses engagées complétées par des primes pouvant aller jusqu'à 3500€ et un crédit d'impôt.

Les conditions principales :

- être propriétaire occupant du logement
- les ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond présenté ci-après.

Sur notre territoire, vous pouvez contacter :

- le **PACT 22** pour les Côtes d'Armor au **02.96.62.87.36**
- le **PACT HD 29** pour le Finistère au **02.98.95.67.37**



Sous certaines conditions, il est possible de solliciter auprès de l'ANAH, le versement d'une avance ou d'un acompte de subvention pour disposer d'une partie de la subvention avant l'achèvement des travaux. Info disponible sur le lien suivant :

<http://www.anil.org/?id=16014>

source adil du Finistère



POUR LA BOITE A OUTIL :

Plafonds de ressources maximum Applicables depuis le 1 er juin 2013

Nombre de personnes	Ménages aux ressources très modestes : 50% des travaux subventionnés	Ménages aux ressources modestes: 35% des travaux subventionnés
<u>1</u>	14 173 €	18 170 €
<u>2</u>	20 728 €	26 573 €
<u>3</u>	24 930 €	31 957 €
<u>4</u>	29 123 €	37 336 €
<u>5</u>	33 335 €	42 736 €
<u>Par personne sup</u>	+4200€	+ 5 382€

Le montant des ressources à prendre en considération est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 soit 2011 pour 2013 de toutes les personnes qui occupent le logement (en cas de baisse de revenus en 2012 il est possible de prendre en considération les revenus 2012 à partir du moment où l'avis d'imposition est disponible).

Le coin des actus...

L'été tire à sa fin... Il est temps de songer à bien préparer sa maison pour l'hiver.

Petit mémento pour savoir quoi faire avant l'arrivée du froid.

- Dépoussiérer et purger les radiateurs si radiateurs à eau.
- Vérifier la programmation du chauffage si elle existe
- Nettoyer les bouches d'extraction de la VMC.
- Penser à l'entretien de la chaudière (un entretien régulier = 8 à 12% d'économie)
- Penser à faire ramoner le conduit de cheminée
- Vérifier l'étanchéité à l'air des huisseries et le fonctionnement des volets
- Rentrer du bois à l'abri de l'humidité
- Se tenir informé de l'évolution des coûts de l'énergie



Sur le Centre Ouest Bretagne, un technicien se tient gratuitement à votre disposition à l'Alécob au **02.98.99.27.80**. N'hésitez pas



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
DU CENTRE-OUEST BRETAGNE